

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 308-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 336 600 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE DU HÉRON AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE RUE ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION DANS LE QUARTIER DES OISEAUX

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement # 308-2024 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du Héron ainsi que l'aménagement d'une nouvelle rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux;
- Qu'en date du 9 juillet 2024, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement # 308-2024;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 12 juillet 2024.



Lise Caron
Directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 12 juillet 2024.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



Lise Caron
Directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim